

## Aux banques membres

### **Futur partage des responsabilités entre l'ASB et le CYP concernant la formation de base dans le domaine bancaire**

**La Commission de formation de l'ASB, le Comité du CYP et le Comité exécutif de l'ASB ont approuvé le transfert définitif au CYP des domaines de compétence suivants: Matériel didactique Formation bancaire de base (avec effet immédiat), Examens (en 2007/2008) et responsabilité opérationnelle concernant les fondements de la formation de base dans le domaine bancaire (guide méthodique / directives etc.) à compter de l'année académique 2008/2009. Cette décision sera mise en œuvre dans les prochains mois.**

Madame, Monsieur,

Les modalités régissant la collaboration entre l'ASB et le CYP dans le domaine de la formation bancaire de base ont été redéfinies ces derniers mois à la demande de la Commission de formation de l'ASB et du Comité du CYP. L'objectif consistait à clarifier le rôle de chacun et à réaliser des synergies tout en prenant en compte, au mieux des intérêts de toutes les banques, les divers aspects relevant de la politique, de l'économie bancaire, des bases, de la réglementation, de la pratique et de la surveillance. Les structures et institutions existantes ont été associées à ces travaux dans toute la mesure du possible et pour autant que cela s'avérait judicieux.

La nécessité de redéfinir le rôle et les compétences respectives de l'ASB et du CYP s'est imposée lors de la création de ce dernier. Etant donné son statut de centre de compétence des banques suisses et pour des questions d'efficacité et de qualité, le CYP se doit de jouer un rôle déterminant dans le domaine de la formation bancaire de base et donc d'assumer, sur le plan opérationnel, la mission et les responsabilités qui incombent aujourd'hui à l'ASB.

L'ASB étant néanmoins reconnue, que ce soit par les banques ou par les instances externes (Confédération, cantons, autres secteurs) comme l'association professionnelle responsable de la formation de base, il était normal qu'elle conserve une certaine influence et que les attributions en matière de formation bancaire de base ne soient pas toutes dévolues au CYP. L'ASB conserve donc les prérogatives suivantes:

- Surveillance
- Missions politiques et réglementaires
- Certification

- Communication

Dans le même temps, le CYP se voit confier l'ensemble des tâches opérationnelles, y compris

- la conception, l'organisation et la réalisation des examens (à compter de 2007)
- la gestion du matériel didactique relatif à la formation bancaire de base (avec effet immédiat)
- la responsabilité opérationnelle concernant les fondements de la formation de base dans le domaine bancaire (guide méthodique / directives etc.) à compter de l'année académique 2008/2009

En reprenant ces fonctions à son compte, le CYP revêt désormais le statut «d'institution mandatée» par l'ASB. Ce faisant, il assumera sa mission au mieux des intérêts de toutes les banques, des groupes bancaires ou encore des commissions de formation bancaire régionales en tenant compte des pratiques bancaires en cours dans les trois régions linguistiques du pays.

#### **Conséquences pour les instances existantes**

Les instances agissant dans le domaine de la formation bancaire de base seront «radiées» sous la direction de l'ASB avant d'être intégrées au CYP avec les experts actuels et un certain nombre de spécialistes supplémentaires. Leurs responsables ont d'ores et déjà été informés des changements à venir ainsi que de leurs conséquences et des étapes ultérieures.

#### **Conséquences pour les banques membres de l'ASB**

Les banques membres de l'ASB continueront d'être étroitement associées aux procédures de conception du matériel didactique et des examens.

Les examens relatifs à la formation bancaire de base ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant (règlements, ordonnances, guides) seront élaborés par le CYP sur mandat de l'ASB, sachant que:

- la responsabilité stratégique et le contrôle de la qualité des examens demeureront du ressort de l'ASB;
- les examens seront conçus et organisés avec la participation et sous le contrôle des banques ou des responsables bancaires siégeant au sein du comité des examens;
- les examens conçus par le comité des examens devront recevoir l'aval de l'ASB.

Pour ce qui concerne le matériel didactique relatif à la formation bancaire de base:

- l'ASB conservera la responsabilité de la publication du produit BankingToday.ch (classeurs et modules d'enseignement);
- la Commission de formation garantira la qualité des contenus de BankingToday.ch et veillera à la parfaite adéquation de ce matériel didactique avec les besoins des banques;

- l'instance technique Matériel didactique Formation bancaire de base veillera au contenu, à l'actualisation et au développement de BankingToday.ch sous la direction du CYP.

### **Prochaines étapes**

Le transfert au CYP de la responsabilité des domaines de compétence Matériel didactique Formation bancaire de base et Examens ainsi que la nomination, sur base des profils d'exigences requis, des organes techniques correspondants auront lieu au cours des prochaines semaines.

Pour des questions d'indépendance, la sélection des experts nommés par les banques ainsi que l'élaboration de leur profil d'activités seront confiées à la Commission de formation de l'ASB. Cette dernière procédera à l'élection des représentants nommés au sein des instances techniques fin novembre 2006.

Avec nos salutations les meilleures  
Association suisse des banquiers

Marie-Theres Lorenzon

Matthias Wirth

Contact: [marie-theres.lorenzonz@sba.ch](mailto:marie-theres.lorenzonz@sba.ch)

Dateiname: 20060913-2600-zir-sbvg-cyp\_fr-mlo  
Verzeichnis: P:\CEO\AUSB\Abteilung\Zirkulare  
Vorlage: H:\Office\Normal.dot  
Titel:  
Thema:  
Autor:  
Stichwörter:  
Kommentar:  
Erstelldatum: 12.09.2006 15:03:00  
Änderung Nummer: 5  
Letztes Speicherdatum: 13.09.2006 14:59:00  
Zuletzt gespeichert von: Susanne Kaufmann  
Letztes Druckdatum: 13.09.2006 15:40:00  
Nach letztem vollständigen Druck  
Anzahl Seiten: 3  
Anzahl Wörter: 769 (ca.)  
Anzahl Zeichen: 4'848 (ca.)